

Le 1er janvier 2013, l'ANCV et les sociétés d'autoroutes facilitent l'utilisation du Chèque-Vacances sur les autoroutes avec le pass "Liber-t Vacances".

## Bénéficiaire de l'offre, c'est simple et gratuit

- Vous ouvrez gratuitement votre compte, sans frais de gestion ni de dépôt de garantie (6€ de frais d'envoi du badge sont à prévoir)
- Vous déposez jusqu'à 150 € par an en Chèque-Vacances
- Vous suivez votre compte sur Internet
- Vous pouvez reporter les sommes non consommées l'année suivante

**Inscrivez-vous dès aujourd'hui et le badge Liber-t Vacances est disponible depuis le 1er janvier 2013 !**

Informations et inscriptions  
sur [www.autoroutes.fr](http://www.autoroutes.fr)



## Profitez des avantages du Chèque-Vacances sur l'autoroute

Simple d'utilisation, Liber-t Vacances vous permet de profiter des avantages du Chèque-Vacances ET du télépéage.

- Un passage rapide sur des voies réservées
- un paiement facilité sans avoir besoin de faire l'appoint



Attention, depuis le 1er janvier 2013, les Chèques-Vacances ne peuvent plus être remis directement aux péages.

## Un partenariat d'utilité sociale

Conscientes de l'utilité sociale du Chèque-Vacances comme mode de paiement de l'autoroute pour beaucoup de Français, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) et l'Association professionnelle des Autoroutes et ouvrages routiers (ASFA) ont souhaité maintenir l'utilisation des Chèques-Vacances en proposant un support télépéage : le badge Liber T Vacances.

C'est pourquoi elles ont décidé de s'associer avec pour objectifs communs de :

- Simplifier l'utilisation des Chèques-Vacances
- Proposer un support télépéage.



le Badge Liber-t Vacances

